

Section Laboratoires

**ATTESTATION D'ACCREDITATION**  
**ACCREDITATION CERTIFICATE**  
**N° 1-5587 rév. 12**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :  
*The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :*

**PRO BIO QUAL**

N° SIREN : 309676815

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17043 : 2010**  
*Fulfils the requirements of the standard*

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'organismes de comparaisons inter laboratoires en :  
*and Cofrac rules of application for the activities of providers of interlaboratory comparisons in :*

**BIOLOGIE MEDICALE / BIOCHIMIE - HEMATOLOGIE - MICROBIOLOGIE**  
*MEDICAL BIOLOGY / BIOCHEMISTRY - HEMATOLOGY - MICROBIOLOGY*


réalisées par / *performed by :***PRO.BIO.QUAL****7, rue Antoine Lumière**  
**69008 LYON**

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe  
*and precisely described in the attached technical appendix*

Date de prise d'effet / *granting date* : **13/12/2024**Date de fin de validité / *expiry date* : **30/06/2028**

Pour le Directeur Général et par délégation  
*On behalf of the General Director*  
La Responsable du Pôle Biologie-Agroalimentaire,  
*Pole manager - Biology-Agri-food,*

**Safaa KOBBI ABIL**

DocuSigned by:  
  
81E5B0ECBF63444...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.  
*This certificate is only valid if associated with the technical appendix.*

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).  
*The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).*

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-5587 Rév 11.  
*This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-5587 [Rév 11](#).*

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.  
*The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21

Siret : 397 879 487 00031

[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## ANNEXE TECHNIQUE

### à l'attestation N° 1-5587 rév. 12

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

**PRO.BIO.QUAL**  
**7, rue Antoine Lumière**  
**69008 LYON**

Dans son unité :

- **Comparaisons interlaboratoires**

Elle porte sur l'organisation des comparaisons interlaboratoires suivantes :

#### Portée générale 1\*

OCIL - BIOLOGIE MEDICALE / BIOCHIMIE / BIOCHIMIE GENERALE ET SPECIALISEE		
Entité soumise à l'essai d'aptitude	Caractéristique / Mesurande	Protocoles d'organisation
Sérums humains lyophilisés ou liquides	Détermination de la concentration d'analytes de biochimie et/ou d'activité enzymatique, de médicament et de l'alcoolémie	Modèle Notes techniques : A-R03 -PBQ-ENR-043
Sangs humains lyophilisés		
Sérums lyophilisés et solvants spécifiques		
Urines humaines lyophilisées		
Préparations de contrôles liquides d'origine humaine	Détermination de la concentration d'analytes de biochimie et/ou d'activité enzymatique, de médicament et de l'alcoolémie	Modèle Notes techniques : A-R03 -PBQ-ENR-043
Sérums frais et urines fraîches		
Solutions aqueuses tamponnées		

\* *Portée flexible* : L'organisateur de comparaisons interlaboratoires est reconnu compétent pour modifier, développer et mettre en œuvre toute comparaison interlaboratoire dans le cadre des domaines de compétences couvert par la portée générale et selon les exigences décrites dans le LAB CIL REF 08.

La liste exhaustive des comparaisons proposées sous accréditation est tenue à jour par l'organisateur de comparaisons interlaboratoires et disponible auprès de celui-ci.

## Portée générale 2\*

OCIL - BIOLOGIE MEDICALE / HEMATOLOGIE / HEMOSTASE		
Entité soumise à l'essai d'aptitude	Caractéristique / Mesurande	Protocoles d'organisation
Plasmas citratés lyophilisés d'origine humaine	Détermination de la concentration des facteurs de l'hémostase	Modèle Notes techniques : A-R03-PBQ-ENR-043
Sangs stabilisés, d'origine humaine et animale	Contrôle de l'hémogramme et de la vitesse de sédimentation	
Préparations de contrôle d'origine humaine et animale, liquides		
Sangs frais d'origine humaine		

\* *Portée flexible* : L'organisateur de comparaisons interlaboratoires est reconnu compétent pour modifier, développer et mettre en œuvre toute comparaison interlaboratoire dans le cadre des domaines de compétences couvert par la portée générale et selon les exigences décrites dans le LAB CIL REF 08.

La liste exhaustive des comparaisons proposées sous accréditation est tenue à jour par l'organisateur de comparaisons interlaboratoires et disponible auprès de celui-ci.

## Portée générale 3\*

OCIL - BIOLOGIE MEDICALE / BIOCHIMIE / PHARMACO-TOXICOLOGIE		
Entité soumise à l'essai d'aptitude	Caractéristique / Mesurande	Protocoles d'organisation
Sérums humains lyophilisés	Détermination de la concentration des analytes en toxicologie sérique	Modèle Notes techniques : A-R03-PBQ-ENR-043

\* *Portée flexible* : L'organisateur de comparaisons interlaboratoires est reconnu compétent pour modifier, développer et mettre en œuvre toute comparaison interlaboratoire dans le cadre des domaines de compétences couvert par la portée générale et selon les exigences décrites dans le LAB CIL REF 08.

La liste exhaustive des comparaisons proposées sous accréditation est tenue à jour par l'organisateur de comparaisons interlaboratoires et disponible auprès de celui-ci.

## Portée générale 4\*

OCIL - BIOLOGIE MEDICALE / MICROBIOLOGIE / SEROLOGIE INFECTIEUSE		
Entité soumise à l'essai d'aptitude	Caractéristique / Mesurande	Protocoles d'organisation
Sérums humains lyophilisés	Recherche, identification et/ou détermination de la concentration d'anticorps et/ou d'antigènes spécifiques contre des agents infectieux	Modèle Notes techniques : A-R03-PBQ-ENR-043

\* *Portée flexible* : L'organisateur de comparaisons interlaboratoires est reconnu compétent pour modifier, développer et mettre en œuvre toute comparaison interlaboratoire dans le cadre des domaines de compétences couvert par la portée générale et selon les exigences décrites dans le LAB CIL REF 08.

La liste exhaustive des comparaisons proposées sous accréditation est tenue à jour par l'organisateur de comparaisons interlaboratoires et disponible auprès de celui-ci.

# *Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)*

Date de prise d'effet : **13/12/2024**    Date de fin de validité : **30/06/2028**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-5587 Rév. 11.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21    Siret : 397 879 487 00031

[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



Section Laboratoires

Paris, le 12 décembre 2024

PRO BIO QUAL  
7, rue Antoine Lumière  
69008 LYON

A l'attention de Madame Marina PRESLE

N/Réf. : LABO/24/I-820613/SLI/TCO

Convention n° 5259

Accréditation n° 1-5587

Evaluation de surveillance S4 n° 372546

**Objet : décision relative à l'accréditation consécutive à évaluation de surveillance**

*Affaire suivie par Sonia LIBERSOU - ☎ 01.44.68.64.62 - ✉ [sonia.libersou@cofrac.fr](mailto:sonia.libersou@cofrac.fr)*

Madame,

Compte tenu des résultats de l'évaluation susvisée, j'ai décidé de **maintenir l'accréditation de votre organisme** pour les domaines définis dans l'annexe technique à l'attestation d'accréditation en vigueur.

La nouvelle attestation d'accréditation sera disponible sur l'espace public de notre site internet [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr) à compter de sa date de prise d'effet.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Général et par délégation,  
La Responsable du Pôle Biologie-Agroalimentaire

DocuSigned by:

*Safaa KOBBI ABIL*

81E5B0ECBF63444...

Documents associés : Attestation d'accréditation et son annexe technique

Autres destinataires : L'équipe d'évaluation

**Voies et délais de recours :**

Toute décision affectant l'octroi ou le maintien de l'accréditation, pour les activités identifiées par le symbole # dans le présent courrier ou dans l'annexe technique à l'attestation d'accréditation le cas échéant, peut être contestée dans un délai de 2 mois suivant sa notification par la voie d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Directeur Général du COFRAC suivant la procédure (GEN PROC 04) qui peut être consultée sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr), ou par la voie d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif du ressort du lieu de l'activité ou de l'établissement visé par la décision. Pour les autres activités, la décision peut faire l'objet d'un appel auprès du Cofrac suivant les modalités de la procédure GEN PROC 04.

Comité français d'accréditation

52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS – Tel. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Site Internet : [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



SIRET : 397 879 487 00031 – APE 9499Z